Image not found or type unknown

visites en milieu médiatisé

Par **Julia7**, le **10/01/2015** à **18:18**

Bonjour,

Par décision du Jaf mon enfant rencontre son papa en milieu médiatisé.

Il a été écrit sur le jugement que ces rencontres auront lieux dans les locaux de l'association avec sorties possible à l'initiative de l'association.
Ma question : ces sorties sont elles obligatoirement accompagnées par une personne de l'association médiatisée ou peuvent elles être faite seule avec l'enfant ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés